



/ Une société du groupe  
**Spie batignolles**

spie batignolles

# ANALYSE DES COÛTS-AVANTAGES AFIN D'ÉVALUER L'OPPORTUNITÉ DE VALORISER DE LA CHALEUR FATALE

- *ELARGISSEMENT AUTOROUTE A.10* –

*PIECE JOINTE N°16*

Nous ne sommes pas soumis à la mise en place de mesures pour limiter la consommation d'énergie de l'installation. Nous ne sommes pas en capacité de fournir des éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur car :

- Notre installation est antérieure à l'arrêté du 9 décembre 2014
- Il s'agit d'une industrie mobile ne pouvant être raccordé au réseau de chaleur ou de froid.